



2025

RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
DE PREVENTION ET DE GESTION
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 056-200027027-20260526-DELIB_89_2026-DE

Arc Sud Bretagne exerce la compétence de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés conformément à l'article L 2224-13 du CGCT (*Code Général des Collectivités Territoriales*) et à ses statuts. Le traitement a été délégué au Syndicat du Sud Est Morbihan (SYSEM).

En application de l'article L 2224-17-1 du CGCT et du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets est présenté au conseil communautaire au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Il est ensuite présenté aux conseils municipaux des communes membres puis mis à disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13 du CGCT et sur le site internet d'Arc Sud Bretagne.

Ce rapport a pour objet de présenter la performance du service en termes de quantités d'ordures ménagères résiduelles et sa chronique d'évolution dans le temps, ainsi que ses recettes dépenses par flux de déchets et par étape technique.

Il comprend 3 parties :

- Une présentation générale du territoire et du fonctionnement du service Déchets ;
- Des indicateurs techniques détaillant les quantités produites par type de déchets, et les filières de traitement et de valorisation ;
- Des indicateurs financiers reprenant les éléments de la réalité comptable des dépenses et recettes effectués lors de l'exercice 2025 (*Compte financier unique CFU 2025 du budget principal d'Arc Sud Bretagne pour le service comptable analytique Déchets en Toute Taxe Comprise TTC*).



Présentation générale du service

Indicateurs techniques

Indicateurs financiers

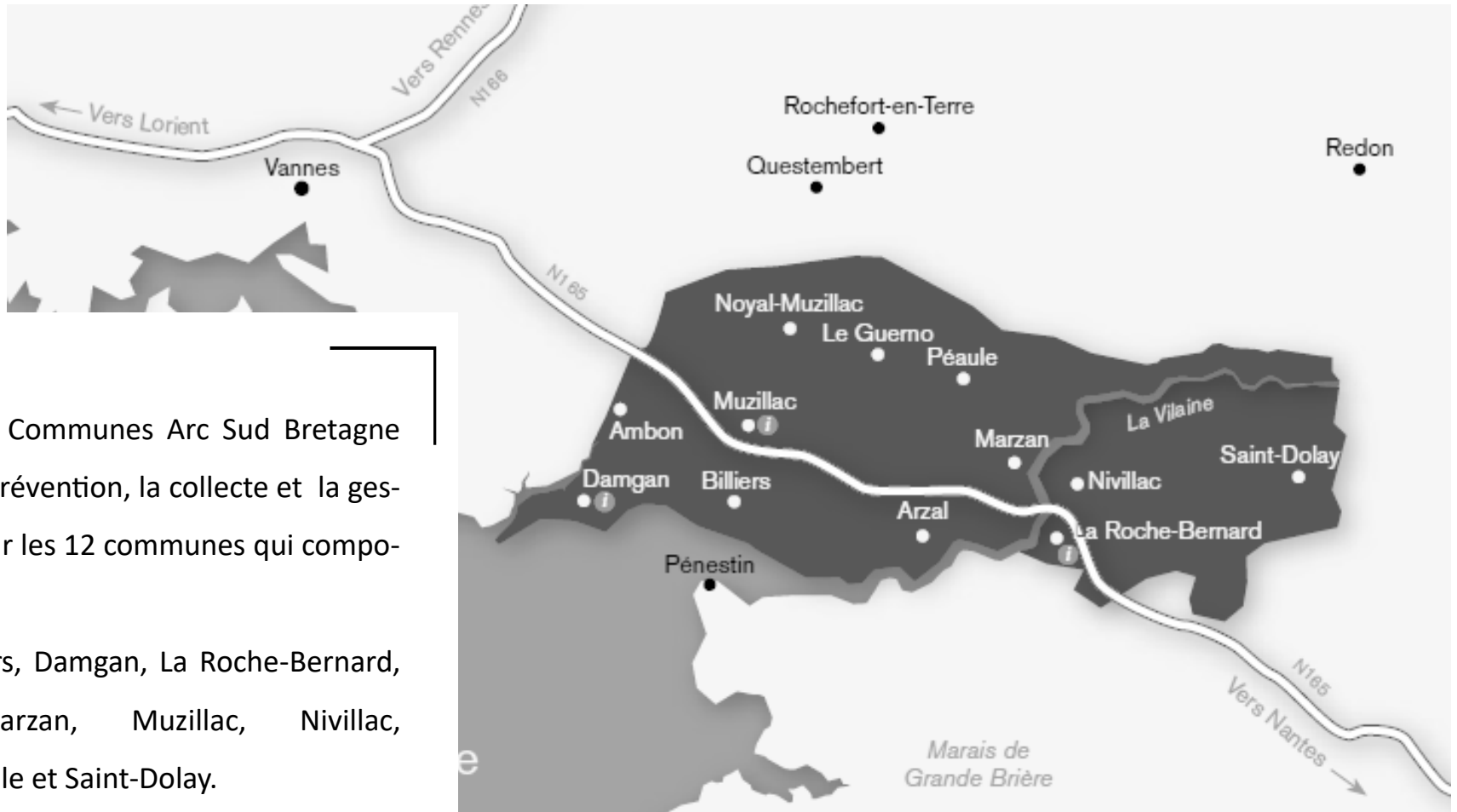
En application de l'article L2224-17-1 du CGCT

et du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015

Présentation du service

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 056-200027027-20260526-DELIB_89_2026-DE

Le territoire



La Communauté de Communes Arc Sud Bretagne est en charge de la prévention, la collecte et la gestion des déchets pour les 12 communes qui composent son territoire :

Ambon, Arzal, Billiers, Damgan, La Roche-Bernard, Le Guerno, Marzan, Muzillac, Nivillac, Noyal-Muzillac, Péaule et Saint-Dolay.

Présentation du service

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 056-200027027-20260526-DELIB_89_2026-DE

Le territoire

Arc Sud Bretagne regroupe 12 communes pour 29 691 habitants en population INSEE (dc au 1er janvier 2025) et 35 369 habitants en population DGF.

La population DGF est la population INSEE majorée d'un habitant par résidence secondaire.

La Communauté de Communes connaissant une forte variation de sa population saisonnière, les ratios par habitant sont présentés en prenant en compte les deux populations, DGF et INSEE, afin de faciliter la comparaison avec les ratios retenus par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie et par CITEO (ratios par habitant INSEE) et de tenir compte de l'impact de la population saisonnière sur la quantité de déchets produite.

Communes	Superficie de la commune (km ²)	Nombre d'habitants (INSEE dc au 1er janvier 2025)	Population DGF 2025
AMBON	38	2 146	2 807
ARZAL	23,4	1 821	2 158
BILLIERS	5,9	1 067	1 409
DAMGAN	10,2	1 960	4 982
LA ROCHE-BERNARD	0,4	736	794
LE GUERNO	9,8	998	1 056
MARZAN	33,8	2 646	2 881
MUZILLAC	39,5	5 149	5 400
NIVILLAC	55,5	4 977	5 174
NOYAL-MUZILLAC	48,9	2 599	2 781
PEAULE	39,3	2 906	3 100
SAINT-DOLAY	48,3	2 686	2 827
TOTAL	353	29 691	35 369

La commission Transition Ecologique

La commission, composée de 25 élus, s'est réunie 3 fois en 2025 pour la compétence déchets.

Membres Titulaires

Bruno LE BORGNE (Président, La Roche-Bernard) , Samuel FERET (Vice-président en charge de la transition écologique, Arzal), Christophe CHEVEREAU (Ambon), Antoine RULLIERE (Arzal), Dominique RAULO (Billiers), Jean-Marie LABESSE (Damgan), Ange CROGUENNOC (La Roche-Bernard), Guénhaël LE LUEL (Le Guerno), Patrick POULIZAC (Marzan), Laurence BAUDAIS (Muzillac), Eric ROZE (Nivillac), Morgan METAIRIE (Noyal-Muzillac), Jean-Luc LUBERT (Péaule), Stéphane PELLION (Saint-Dolay).

Membres Suppléants

Guillaume FREDET (Ambon), Serge BRASSEBIN (Arzal), Vincent JEUDY (Billiers), François-Robert SOLMON (Damgan), Franck PAULAY (La Roche-Bernard), Lucie ROLLAND (Le Guerno), Cécile BASECQ (Marzan), Monique DELANNOY (Muzillac), Patrick BEILLON (Noyal-Muzillac), Jean-Marc LE PENHUIZIC (Péaule), Patrick GERAUD (Saint-Dolay).

Un responsable du service déchets encadre 16 agents.

Pour la partie technique (12 agents et 2 renforts ponctuels)

1 Responsable d'exploitation

1 Assistant d'exploitation à 0,5 ETP

1 Agent technique en charge du suivi des sites de compostage partagés

3 Agents de collecte

4 Agents de déchetterie et plateforme déchets verts

1 Agent technique polyvalent (déchetterie et collecte)

1 Agent Brigade verte

Besoin ponctuel de renforts : 2

Pour la partie administrative (4 agents)

1 Agent d'accueil à 0,5 ETP

1 Assistant administratif et comptable

1 Chargé de mission Prévention des déchets ménagers et assimilés

1 Chargé de mission Prévention et gestion des biodéchets



** ETP : Equivalent Temps Plein*

Le Service déchets met à disposition des usagers :

- des services de collecte :
 - en porte à porte pour les ordures ménagères et les emballages multi-matériaux en mélange (emballages + papiers).
 - en points d'apport volontaire pour les ordures ménagères, les emballages multi-matériaux en mélange et les verres.
- 3 déchetteries et 2 plateformes déchets verts.
- des bacs individuels pour la collecte en porte à porte des ordures ménagères et des emballages multi-matériaux en mélange.
- des composteurs individuels et des sites de compostage partagé.

Prestations effectuées en régie par Arc Sud Bretagne :

Une partie de la collecte des emballages multi-matériaux en mélange en bacs individuels, avec 2 camions de collecte.

La gestion des hauts de quai des déchetteries et des plateformes déchets verts : accueil et conseil des usagers, entretien des sites et gestion des enlèvements.

Le suivi et l'entretien des sites de compostage partagé.

Prestations confiées à des entreprises privées :

- Collecte des ordures ménagères en porte à porte et en bornes d'apport volontaire par Ets THEAUD.
- Collecte d'une partie des emballages multi-matériaux en mélange en porte à porte par Ets THEAUD.
- Collecte des emballages multi-matériaux en mélange en bornes d'apport volontaire par Ets THEAUD.
- Collecte des verres en bornes d'apport volontaire par Ets THEAUD.
- Collecte, transport et traitement des déchets issus des déchetteries par SECHE ENVIRONNEMENT et Ets THEAUD en cotraitance.
- Collecte, transport et valorisation des ferrailles en déchetterie par GUYOT ENVIRONNEMENT.
- Collecte, transport et traitement des Déchets Diffus Spécifiques en déchetterie par SOREDI.
- Nettoyage des bornes d'apport volontaire par Ets THEAUD.
- Visites périodiques de contrôle des bennes ordures ménagères par FAUN ENVIRONNEMENT.
- Fourniture et nettoyage des tenues des agents techniques par ANETT DEUX.

Marchés publics : consultations réalisées en 2025

- Collecte des déchets en porte à porte et en bornes d'apport volontaire avec lavage des bornes (2026 / 2032).

Lot 1 : Collecte en Porte à Porte attribué à Ets THEAUD pour un montant de 8 705 008,57 € HT sur 7 ans

Lot 2 : Collecte en Bornes d'Apport Volontaire avec nettoyage et désinfection des bornes attribué à Ets THEAUD pour un montant de 2 781 308,00 € HT sur 7 ans

- Fourniture et livraison de bacs roulants avec puces RFID pour la collecte en multi-matériaux

Accord cadre à bons de commande avec un maximum de 50 000 € HT attribué à ESE

Présentation du service

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 056-200027027-20260526-DELIB_89_2026-DE

Les actions

Principales réalisations



Inauguration du Centre technique communautaire
le 8 juillet 2025



Nouveaux conteneurs enterrés
Place de l'Enclos - Muzillac

- Approbation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) ;
- Déploiement du tri à la source des biodéchets : permanences de distribution de composteurs individuels, gestion des sites de compostage partagé, animations ;
- Accompagnement des associations pour une meilleure gestion des déchets sur les festivals Les Nuits de Vilaine à Péaule, Les Garennes à La Roche-Bernard, le Fest'Agri à Ambon et le Grand prix national de musique à Noyal-Muzillac ;
- Finalisation de l'Etude sur le « Traitement des déchets à horizon 10 ans » en partenariat avec Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, Questembert Communauté et le SYSEM, avec présentation en bureau communautaire ;
- Inauguration du centre technique communautaire à NIVILLAC et emménagement des services chantier d'insertion, déchets, SPANC, et techniques ;
- Démarrage de la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la déchetterie de Nivillac ;
- Définition des besoins et choix des modalités de gestion en vue du renouvellement du marché de collecte en porte à porte et en apport volontaire sur la période 2026-2032 ;
- Accompagnement du transfert de la régie de collecte (4 agents + 2 camions) vers le titulaire du nouveau marché de collecte ;
- Mise en place de 4 conteneurs enterrés sur-mesure sur le point d'apport volontaire situé place de l'Enclos à Muzillac ;
- Flocage des camions de collecte pour une communication sur la prévention et le tri ;
- Signature avec CITEO de la Convention « contrat type pour la collecte sélective » 2025-2029 ;
- Signature des nouveaux contrats de reprise des matériaux issus du centre de tri PAPREC (35 Le Rheu) au 1er janvier 2026.

La prévention

- **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés**

Réalisation des diagnostics de production de déchets dans chaque commune ;

Réponse à l'appel à projet de la Région Bretagne « Accompagnement des citoyens à la prévention des déchets » avec le projet « Défi 0 déchet » en partenariat avec Questembert Communauté ;

- **Mise en œuvre du tri à la source des biodéchets**

429 composteurs individuels ont été distribués, notamment lors des permanences organisées sur chaque commune sur inscription et avec un temps de sensibilisation de 30 minutes ;

Inauguration de 7 nouveaux sites de compostage partagé ;

Participation aux manifestations « Tous au compost ! », « La Fête du sol vivant », « La Bio en Fête » (Muzillac), « Mon jardin zéro déchet » (Arzal), Les petites bêtes du compost (Noyal-Muzillac) ; « La Disco Soupe » ;

Accompagnement des services techniques sur la réduction et la gestion in situ des résidus végétaux : formation, rencontre de communes éco-exemplaires, échanges de pratiques (mulching, éco-pâturage) ;

Animations sur les plateformes de déchets verts pour la prévention des déchets végétaux et le stockage différencié ;

- **Animations en milieu scolaire en partenariat avec l'Ecole de la Nature de Branféré**

Les élèves de 30 classes réparties sur 9 écoles ont été sensibilisés à des thématiques telles que la « Découverte des déchets : nos petites bêtes sont nos amies », la naissance et le devenir des déchets, l'économie circulaire et le gaspillage alimentaire ;

- **4 Zones de gratuité avec 300 visiteurs et plus d'une tonne d'objets détournés**

Déchetterie de Muzillac en partenariat avec la recyclerie Les Robins des Bennes les 16 mai et 25 juillet ;

Déchetterie de Le Guerno en partenariat avec la recyclerie Péaulaise les 22 mai et 26 juin ;

- **Participation à l'évènement Vert l'automne de septembre à novembre**

Ateliers « Contes scientifiques et écologiques », « Mes cosmétiques au naturel », « Mes produits ménagers au naturel » ;

« Création de plateaux en matériaux de récup », « Fabrication Déco d'Halloween en récup », « Cuisiner sans gaspiller »,

« La Faites du Réemploi », « Serious game » ;

- **Participation à l'opération « La grande collecte solidaire des jouets » en partenariat avec les associations Les Restos du cœur de Muzillac et Nivillac ;**

- **Mise à disposition du broyeur de végétaux auprès des services techniques communautaires et municipaux.**



Animation Disco Soupe
La Roche-Bernard



La grande collecte solidaire des jouets avec
Les Restos du cœur de Muzillac et Nivillac

Présentation du service

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 056-200027027-20260526-DELIB_89_2026-DE

Les actions



Communication 2025

- Création de visuels sur la prévention et le tri des déchets ;
- Flocage des camions de collecte ;
- Création de 6 panneaux pédagogiques sur la prévention et la gestion des déchets verts ;
- Mise à disposition des calendriers de collecte 2025 pour les particuliers et les professionnels et élaboration du nouveau calendrier de collecte 2026 ;
- Création d'affiches pour les manifestations organisées par le service ;
- Mise à jour des pages Déchets du site internet d'Arc Sud Bretagne ;
- Réalisation d'outils de communication pour l'opération Vert l'automne.

Orientations 2026

- Préparation pour la mise en œuvre du contrôle d'accès en déchetteries (2027) ;
- Acquisition et mise en place d'un logiciel Métier pour la gestion des relations avec les usagers et des facturations ;
- Poursuite du déploiement auprès des usagers particuliers du tri à la source des biodéchets par compostage individuel ou collectif ;
- Actions sur la prévention et la gestion des résidus végétaux à destination des services espaces verts des collectivités et des usagers particuliers ;
- Accompagnement des usagers professionnels vers des solutions privées de tri à la source des biodéchets ;
- Finalisation des études environnementales préalables à la réhabilitation de la déchetterie de Nivillac ;
- Travail sur une identité visuelle du service déchets et des outils de communication.

Flocage camion benne à ordures ménagères
« Jetables, mais pas n'importe où ! »



Panneau pédagogique « La haie sèche »

La Communauté de Communes exerce la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » pour le compte des communes adhérentes. La compétence « traitement » est déléguée au Syndicat du Sud Est du Morbihan (SYSEM).

La collecte des ordures ménagères sur le territoire de la Communauté de Communes est réalisée en porte à porte (16 884 bacs d'un volume de 80 à 750 litres), et en points d'apport volontaire (4 423 clés pour 73 bornes OM).

La fréquence de collecte en porte à porte pour les particuliers varie selon la saison :

- 1 collecte tous les 15 jours de janvier à juin et de septembre à décembre
- 1 collecte par semaine du 1er juillet au 31 août

La fréquence de collecte en bornes d'apport volontaire des ordures ménagères varie suivant le taux de remplissage des bornes et la saison : de 1 à 4 collectes par semaine.

La fréquence de collecte en porte à porte pour les professionnels varie selon le type de professionnels et la saison.

Professionnels petits producteurs assimilés à des particuliers :

- 1 collecte tous les 15 jours de janvier à juin et de septembre à décembre
- 1 collecte par semaine du 1er juillet au 31 août

Professionnels gros producteurs selon le volume de déchets produits :

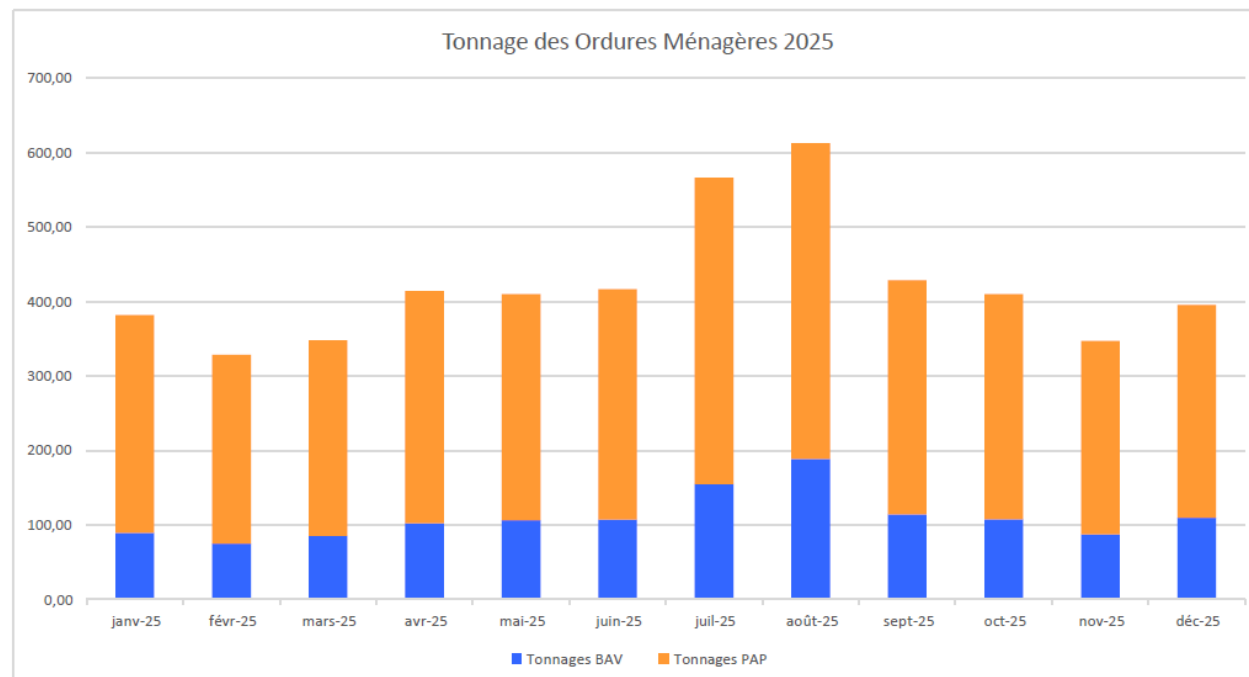
- 1 collecte par semaine toute l'année
- 2 collectes par semaine toute l'année
- 1 collecte par semaine du 1er janvier au 31 mars et du 1er octobre au 31 décembre et 2 collectes par semaine du 1er avril au 30 septembre

Hébergements de plein air :

- basse saison (semaines 1 à 13 et 40 à 52) : 1 collecte tous les 15 jours
- moyenne saison (semaines 14 à 26 et 36 à 39) : 2 collectes par semaine
- haute saison (semaines 27 à 35) : 3 collectes par semaine.

Il n'y a pas de volume maximal au-delà duquel un producteur de déchets ne peut pas être collecté.

Tonnage	2024	2025	Evolution en tonnes	Evolution en %
Janvier	346,88	382,22	35,34	10
Février	337,02	328,40	-8,62	-3
Mars	353,10	348,00	-5,10	-1
Avril	411,56	414,34	2,78	1
Mai	461,80	410,02	-51,78	-11
Juin	369,84	417,84	48,00	13
Juillet	555,32	566,34	11,02	2
Août	644,52	612,80	-31,72	-5
Septembre	407,74	428,58	20,84	5
Octobre	407,32	409,94	2,62	1
Novembre	351,66	347,24	-4,42	-1
Décembre	368,16	395,72	27,56	7
TOTAL	5 014,92	5 061,44	46,52	0,93 %



**73,8 % en porte à porte (3 733 tonnes)
et 26,2 % en points d'apport volontaire (1 329 tonnes).**

En 2025, 5 061,44 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées soit une hausse de 0,93 % par rapport à 2024 (+ 46,52 tonnes). Le ratio 2025 de production d'ordures ménagères par habitant est de :

170,47 Kg/hab/an (pop INSEE)

143,10 Kg/hab/an (pop DGF)

Les ordures ménagères sont collectées par la société THEAUD puis traitées par le SYSEM sur le site de l'Unité de Valorisation Energétique et ORganique (UVEOR) Venesys situé Zone Industrielle du Prat à Vannes.

Arc Sud Bretagne a livré la totalité de ses tonnes d'ordures ménagères à l'UVEOR Venesys par lesquelles ont été valorisées 76,53 tonnes d'acier et 34,33 tonnes d'aluminium. L'UVEOR Venesys permet de valoriser les tonnages de déchets entrant :

- **838,79 tonnes en compost** normé NFU 44-051 (utilisable en agriculture, aménagements paysagers, maraîchage...)
- **en chaleur**
- **en électricité** (vendue à EDF)

La fraction des déchets non valorisée (refus), soit 2 884,20 tonnes, est acheminée dans les ISDND (*Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux*) de SECHE ENVIRONNEMENT à La Vraie-Croix (56) et de SUEZ ENVIRONNEMENT à Gueltas (56) ainsi qu'une petite partie aux unités de valorisation énergétique de Carhaix et de Taden.



Indicateurs techniques

La collecte des emballages

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 056-200027027-20260526-DELIB_89_2026-DE

La collecte des déchets recyclables s'effectue en mélange (emballages + papiers) et comprend les extensions de consignes de tri : « Tous les emballages et les papiers se trient et vont dans le même bac ».

La collecte est réalisée en porte-à-porte (15 341 bacs jaunes d'un volume de 180 à 750 litres) collectés une fois tous les 15 jours. Sont mises à disposition également 131 bornes d'apport volontaire réparties sur le territoire.

La collecte en porte à porte varie selon la période et le type d'usagers :

Particuliers, professionnels : 1 collecte toutes les 2 semaines

A Damgan : 1 collecte par semaine du 1er juillet au 30 septembre

Hébergements de plein air :

- Basse saison (semaine 1 à 26 et 40 à 52) : 1 collecte tous les 15 jours
- Moyenne et haute saison (semaine 27 à 39) : 1 collecte par semaine

En 2025, **2 083,96 tonnes** d'emballages multi-matériaux en mélange ont été collectées soit une **hausse de 3,22 %** par rapport à 2024 (+ 65,02 tonnes).

1 547,24 tonnes en porte à porte soit 74,2 %

536,72 tonnes en apport volontaire soit 25,8 %

Le ratio 2025 de production des emballages par habitant est de :

70,19 Kg/hab/an (pop INSEE)

58,92 Kg/hab/an (pop DGF).

Tonnage	2024	2025	Evolution en tonnes	Evolution en %
Janvier	160,92	162,52	1,60	0,99
Février	148,80	148,88	0,08	0,05
Mars	144,28	152,86	8,58	5,95
Avril	170,02	174,26	4,24	2,49
Mai	169,78	170,56	0,78	0,46
Juin	158,96	165,56	6,60	4,15
Juillet	206,24	222,48	16,24	7,87
Août	213,56	208,74	- 4,82	- 2,26
Septembre	167,60	186,50	18,90	11,28
Octobre	170,22	161,68	- 8,54	- 5,02
Novembre	140,64	146,98	6,34	4,51
Décembre	167,92	182,94	15,02	8,94
TOTAL	2 018,94	2 083,96	65,02	3,22

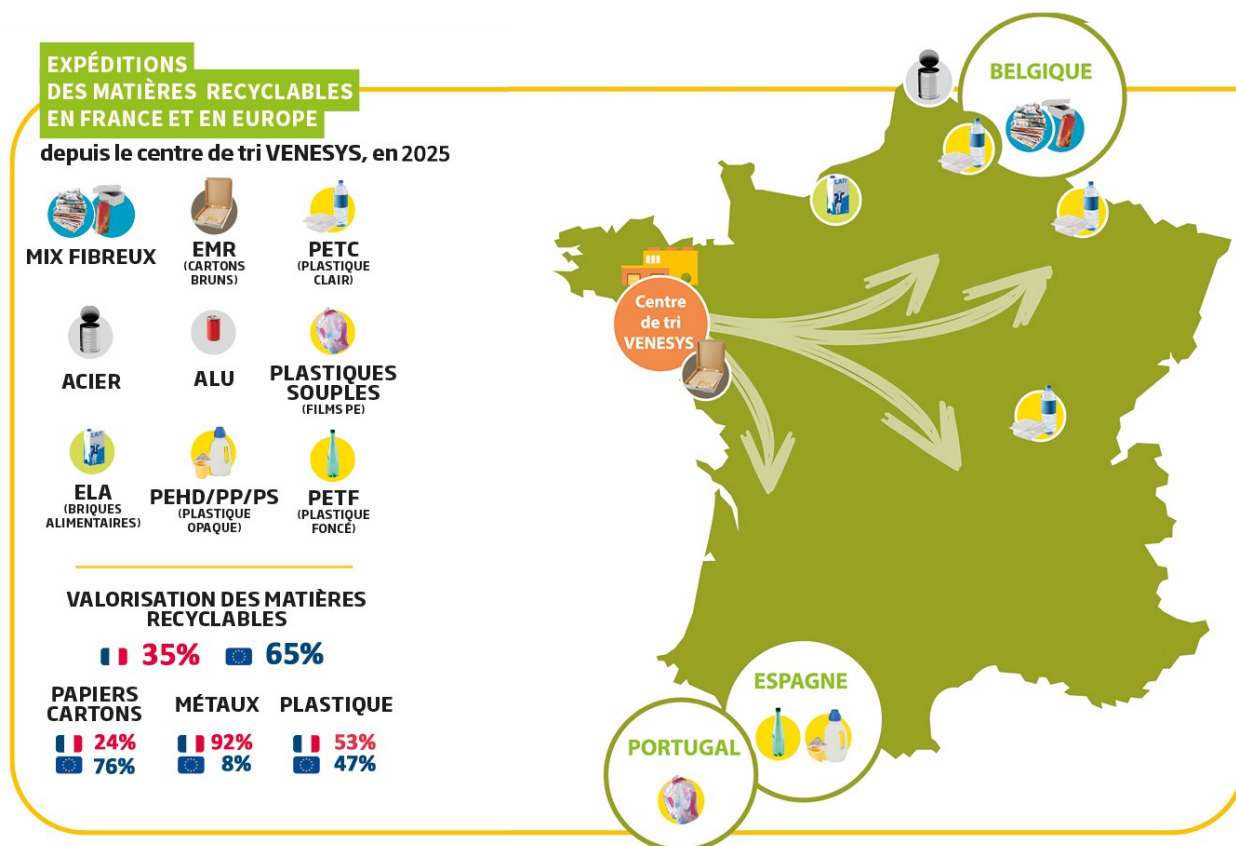
Indicateurs techniques

La collecte des emballages

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 056-200027027-20260526-DELIB_89_2026-DE

Après leur collecte, les emballages multi-matériaux sont d'abord acheminés vers le centre de tri du SYSEM à Vannes où ils sont séparés par matières. Une fois séparées, les matières rejoignent les différentes usines de recyclage. Le centre de tri VENESYS a fermé au 31 décembre 2025 car il ne permettait pas un tri poussé, c'est-à-dire que certaines résines ou emballages n'y étaient pas valorisés. Afin de permettre un déstockage et un vidage du centre de tri au 31 décembre, les emballages multimatériaux ont été transportés vers le nouveau centre de tri PAPREC dès la mi-décembre.

Produits	Recycleurs	Tonnages valorisés
		en 2025
Cartonnettes	ACTECO RECYCLING	72,23
Plastique	VALORPLAST	323,21
Acier	ARCELORMITTAL	89,07
Aluminium	ACTECO RECYCLING	17,39
Briques alimentaires	REVIPAC	54,51
Papiers et cartons en mélange	CELLULOSES DE LA LOIRE	963,87
Sous Total des matériaux valorisés		1 520,28
Refus	Installation de stockage de déchets non dangereux	271,53
	Unité de valorisation énergétique	238,04
TOTAL des matériaux traités		2 029,65



Les filières de recyclage

Le taux de refus des emballages multi-matériaux (= taux de déchets indésirables), issu du bilan matière (déchets recyclés hors papier et gros de magasin), est de 27,52 % pour 2025. Ce taux est issu des caractérisations effectuées chaque mois au centre de tri.

Le taux de freinte (perte de matière ayant eu lieu entre l'entrée et la sortie du centre de tri) est de 1,70 %. Cette perte s'explique principalement par l'évaporation d'eau et les poussières.

Une fois séparées, les différentes matières rejoignent les usines de recyclage :

- Les bouteilles et flacons en plastique sont lavés, broyés en paillettes et fondus pour faire des granulés ou des fibres synthétiques qui serviront de matières premières pour la fabrication de nouvelles bouteilles, de tuyaux ou de vêtements en laine polaire.
- L'acier et l'aluminium sont fondus et coulés sous forme de lingots pour l'aluminium et de rouleaux pour l'acier. Ces rouleaux et lingots sont ensuite utilisés dans la fabrication de nouveaux objets comme des carrosseries de voitures, des outils ou des cadres de vélos.
- Les papiers et cartons en mélange sont transformés en barquettes et plateaux à œufs.
- La partie en carton des briques alimentaires, ainsi que les cartonnettes, sont transformées en essuie-tout, papier peint ou papier kraft.

Les verres

Les verres sont collectés par la Société THEAUD grâce à 144 bornes d'apport volontaire.

2 169,50 tonnes de verres ont été collectées contre 2 173 tonnes en 2024, soit une baisse de 0,16 %.

Le ratio 2025 de production des verres par habitant est de :

73,07 Kg/hab/an (pop INSEE)

61,34 Kg/hab/an (pop DGF)

Le verre collecté est vidé sur la plateforme de stockage de SECHE ENVIRONNEMENT, située PA des Métairies à Nivillac. Il est rechargé sur site puis transporté vers l'usine de recyclage VERALLIA à Cognac où il est recyclé à 100% sous forme de nouveaux bocal et bouteilles.



Les autres collectes

La collecte des Textiles Linges Chaussures (TLC)

En 2025, grâce aux 26 bornes de collecte réparties sur le territoire, 132,7 tonnes de TLC ont été collectées.

La gestion et la collecte ont été confiées à l'entreprise Le Relais (Emmaüs). La collecte et le traitement des TLC s'effectuent à titre gratuit. Ces textiles sont triés puis réutilisés ou recyclés en fonction de leur état.

Le tri à la source des biodéchets par compostage

La Communauté de Communes met à disposition gratuitement des composteurs individuels de 300 litres et 620 litres afin de diminuer la part des déchets fermentescibles présents dans les ordures ménagères résiduelles. Le composteur est distribué avec un bio-seau.

428 composteurs individuels ont été distribués en 2025. Plus de 74% des foyers du territoire en sont dotés.

Pour les foyers ne disposant pas de place pour un composteur individuel, 21 sites de compostage partagé sont répartis sur l'ensemble des 12 communes du territoire.



Une déchetterie près de chez vous !

Mise à jour : Janvier 2024

Du 1^{er} Avril au 30 septembre

Ete	Déchetteries			Plateformes de déchets verts	
	Muzillac	Nivillac	Le Guerno	Muzillac	Damgan
Lundi	9h-12h30 13h30-18h	fermé	fermé	9h-12h30 13h30-18h	fermé
Mardi	fermé	8h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-18h	fermé	9h-12h30 13h30-18h
Mercredi	9h-12h30 13h30-18h	8h-12h30 13h30-17h	fermé	9h-12h30 13h30-18h	fermé
Jeudi	9h-12h30 13h30-18h	fermé	9h-12h30 13h30-18h	9h-12h30 13h30-18h	fermé
Vendredi	9h-12h30 13h30-18h	8h-12h30 13h30-17h	fermé	9h-12h30 13h30-18h	9h-12h30 13h30-18h
Samedi	9h-12h30 13h30-18h	8h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-18h	9h-12h30 13h30-18h	9h-12h30 13h30-18h

Du 1^{er} Octobre au 31 mars

Hiver	Déchetteries			Plateformes de déchets verts	
	Muzillac	Nivillac	Le Guerno	Muzillac	Damgan
Lundi	9h-12h30 13h30-17h	fermé	fermé	9h-12h30 13h30-17h	fermé
Mardi	fermé	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h	fermé	9h-12h30 13h30-17h
Mercredi	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h	fermé	9h-12h30 13h30-17h	fermé
Jeudi	9h-12h30 13h30-17h	fermé	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h	fermé
Vendredi	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h	fermé	9h-12h30 13h30-17h	fermé
Samedi	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h	fermé

Les sites sont fermés le dimanche et les jours fériés

3 déchetteries

Muzillac
02 97 41 56 39
Kerbodo

Le Guerno
02 97 67 33 28
Rue Saint-Michel

Nivillac
02 99 90 87 99
Le Lin

2 plateformes de déchets verts

Muzillac
02 97 41 56 39
Kerbodo

Damgan
06 31 41 89 97
Parc d'activités de la Lande



La Communauté de Communes gère 3 déchetteries (Muzillac, Le Guerno et Nivillac) et 2 plateformes de stockage de déchets verts (l'une sur le site de la déchetterie de Muzillac et la seconde à Damgan).

Fréquentation

Nombre de passages	2024	%	2025	%	Evolution 2024/2025 en %
Déchetterie Muzillac	84 577	53	82 404	57	- 3
Déchetterie Nivillac	27 006	17	20 827	14	- 23
Déchetterie Le Guerno	21 595	14	23 163	16	7
Plateforme Damgan	25 630	16	18 447	13	- 28
TOTAL	148 134	100	144 871	100	- 2 %

	Déchetterie de Muzillac	Déchetterie de Nivillac	Déchetterie de Le Guerno	Plateforme déchets verts Damgan	TOTAL Tonnages	Evolution 2024/2025
Gravats	924,34	210,43	330,62		1 465,39	- 3,7 %
Tout venant	1 555,84	386,60	445,04		2 387,48	6,2 %
Cartons	308,69	90,37	77,75		476,81	2,3 %
Bois	787,94	209,26	268,76		1 265,96	4,2 %
Ferrailles	305,58	74,66	117,14		497,38	11,6 %
Déchets Diffus Spécifiques	65,85	30,54	21,37		117,76	2,4 %
D3E Déchets d'équipements électriques et électroniques	231,30	49,19	56,02		336,51	0,5 %
DEA Déchets d'éléments d'ameublement	555,00	219,70	169,72		944,42	22,5 %
DDS par ECODDS	12,16		2,16		14,32	19,1 %
Déchets Verts	2 853,18	413,90	569,70	403,28	4 240,06	- 0,4 %
Cartouches	0,29	0,08	0,04		0,40	- 2,4 %
Articles de sports et loisirs (ASL)	18,01		5,24		23,25	
Articles de bricolage et de jardin thermiques	3,98		2,89		6,87	
Coquilles d'huitres	4,14				4,14	- 13,0 %
Piles	2,42	0,92	1,22		4,56	34,1 %
Lampes et tubes	1,38		0,37		1,75	19,0 %
TOTAL Tonnages	7 630,10	1 685,65	2 068,04	403,28	11 787,06	3,4 %

Le ratio 2025 de production de déchets en déchetteries par habitant est de :
396,99 Kg/hab/an (pop INSEE) et de 333,26 Kg/hab/an (pop DGF).

Fonctionnement des déchetteries et plateformes de déchets verts

La gestion du haut de quai des déchetteries est effectuée en régie par la Communauté de Communes.

La gestion du bas de quai est effectuée par SECHE ENVIRONNEMENT et THEAUD (marché en cotraitance), pour le tout venant, les gravats, cartons, bois et déchets verts. Les interventions concernent la mise à disposition de caissons de collecte, le transport et le traitement. Pour les déchets verts, il ne s'agit que de la mise à disposition et du transport des caissons des déchetteries jusqu'aux plateformes de stockage et du relevage des tas sur celles-ci. Le broyage des déchets verts et leur valorisation sont effectués par le SYSEM.

GUYOT ENVIRONNEMENT assure la mise à disposition des caissons, le transport et la valorisation des ferrailles.

La prestation de mise à disposition des contenants, de la collecte et du traitement des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) est effectuée par SOREDI .

Les Eco-organismes récents en déchetteries

Une convention a été signée avec EcoPAE en octobre 2025 afin de collecter les petits appareils extincteurs dans les déchetteries. Sont collectés les extincteurs et autres appareils à fonction extinctrice, sous pression, à poudre ou à eau, qu'ils soient fixes ou mobiles, d'une contenance inférieure à 2 kg ou 2 litres. La collecte a été mise en place dans les déchetteries de Kerbodo à MUZILLAC et Saint Michel à LE GUERNO.

Les déchets verts (Relevage des tas et traitement)

La prestation de relevage des tas de déchets verts est effectuée par SECHE ENVIRONNEMENT et THEAUD (marché en co-traitance) sur les 2 plateformes de déchets verts. Le broyage des déchets verts et leur valorisation sont effectués par le SYSEM.

Le broyage a lieu sur les plateformes de déchets verts puis les broyats sont transportés vers la plateforme de compostage de La Lande du Matz du SYSEM à Sarzeau.

Les tonnages présentés ci-dessous intègrent les tonnages de déchets verts réceptionnés dans les caissons des déchetteries de Nivillac et Le Guerno, soit 983,60 tonnes. 3 256,46 tonnes sont déposées directement sur les deux plateformes par les usagers.

	Plateforme de Muzillac	Plateforme de Damgan	TOTAL
Tonnage	2 853,18	1 386,88	4 240,06

Le ratio 2025 de production de déchets verts déposés en déchetteries et plateformes par habitant est de :

142,81 Kg/hab/an (pop INSEE) et de 119,88 Kg/hab/an (pop DGF).

Indicateurs techniques

Récapitulatif Production de déchets 2025

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le

ID : 056-200027027-20260526-DELIB_89_2026-DE

	Tonnages 2024	Part 2024 en %	Tonnages 2025	Part 2025 en %	Evolution 2024/2025	
					en %	en tonnes
Ordures ménagères	5 014,92	24,19	5 061,44	23,84	0,93	46,52
Tri sélectif déchets recyclables	4 191,94	20,22	4 253,46	20,03	1,47	61,52
Emballages et Papiers	2 018,94	54,98	2 083,96	55,51	3,22	65,02
Verres	2 173,00		2 169,50		- 0,16	-3,50
Déchetteries et plateformes déchets verts	11 399,78		11 787,06		3,40	387,28
Déchets verts	4 255,82		4 240,06		- 0,37	-15,76
Gravats	1 521,96		1 465,39		- 3,72	-56,57
Tout-venant	2 248,48	54,98	2 387,48	55,51	6,18	139,00
Bois	1 214,74		1 265,96		4,22	51,22
Ferraille	445,52		497,38		11,64	51,86
Cartons	466,31		476,81		2,25	10,50
Déchets Diffus Spécifiques	115,04		117,76		2,36	2,72
Coquillages d'huîtres	4,76		4,14		- 13,03	-0,62
Cartouches d'imprimante	0,41		0,40		-2,44	-0,01
Filières de reprise REP (Responsabilité Elargie du Producteur)	1 126,74		1 331,68		18,19	204,94
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques par ECOSYSTEM	334,93		336,51		0,47	1,58
Déchets d'Eléments d'Ameublement par ECOMAISON	770,96		944,42		22,50	173,46
Déchets Diffus Spécifiques par ECODDS	12,02		14,32		19,13	2,30
Piles par COREPILE	3,40		4,56		34,12	1,16
Lampes par ECOSYSTEM	1,47		1,75		19,05	0,28
Articles de bricolage et de jardin thermiques par ECOLOGIC	0,97	0,62	6,87	0,62		5,90
Articles de sports et de loisirs par ECOLOGIC	2,99		23,25			20,26
Autres collectes	128,97	0,62	132,70	0,62	2,89	3,73
Textiles Linges Chaussures ECO-TLC	128,97		132,70		2,89	3,73
TOTAL	20 735,61	100,00	21 234,66	100,00	2,41	499,05

En 2025, le service déchets a été financé :

1 / Pour les particuliers et les professionnels non exonérables : par la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)

En avril 2025, le Conseil Communautaire a voté pour le maintien du taux de la TEOM identique à celui de 2024, soit 13,86 %.

2 / Pour les professionnels bénéficiant du service public de collecte : par la REOM spéciale (Redevance spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères) dont les tarifs 2025 ont été adoptés par le Conseil Communautaire en décembre 2024.

- **Pour les professionnels facturés suivant l'équipement mis à leur disposition pour la collecte des ordures ménagères :**

Professionnels collectés une fois tous les 15 jours :

Dotation	Redevance annuelle 2025
Clé	215 €
Bac 80 litres	215 €
Bac 120 litres	263 €
Bac 180 litres	332€
Bac 240 litres	402 €
Bac 360 litres	542 €
Bac 750 litres	962 €

Professionnels collectés plusieurs fois par semaine :

Dotation	COLLECTE <u>1 FOIS</u> PAR SEMAINE <u>toute l'année</u>	COLLECTE <u>1 FOIS PAR SEMAINE</u> <i>du 1^{er} janvier au 31 mars et du 1^{er} octobre au 31 décembre</i> <u>2 FOIS PAR SEMAINE</u> <i>du 1^{er} avril au 30 septembre</i>	COLLECTE <u>2 FOIS</u> PAR SEMAINE <u>toute l'année</u>
Bac 80 litres			
Bac 120 litres			
Bac 180 litres	514,00 €	576,00 €	687,00 €
Bac 240 litres	623,00 €	698,00 €	828,00 €
Bac 360 litres	839,00 €	941,00 €	1 122,00 €
Bac 750 litres	1 489,00 €	1 670,00 €	1 992,00 €

Pour les professionnels ne recourant pas à la collecte en porte à porte et en apport volontaire des ordures ménagères et des déchets recyclables, ne bénéficiant pas d'une dotation en équipements de collecte, mais **réalisant des dépôts en déchetteries et plateformes déchets verts** contre paiement au mètre cube déposé, une redevance « Forfait annuel » de 30 € en 2025, correspondant à un abonnement d'accès au service.

- **Pour les professionnels** recourant à un prestataire privé pour la collecte et le traitement des déchets assimilés aux ordures ménagères mais **bénéficiant de la collecte en porte à porte et en apport volontaire des déchets recyclables**, et réalisant des dépôts en déchetteries et plateformes déchets verts contre paiement au mètre cube déposé, une redevance « Forfait annuel » de 60 € en 2025, correspondant à un abonnement d'accès au service et une part liée aux équipements mis à disposition de 21 € par bac 750 litres jaune par an et 227 € par colonne aérienne d'apport volontaire.
- **Pour les établissements d'hébergement de plein air** (campings), facturés suivant l'utilisation au réel du service (nombre de présentations de bacs durant l'année), du fait de la spécificité de leur activité (forte saisonnalité et dotation importante en contenants) :
 - **Une part fixe**, Abonnement d'accès au service d'un montant de 100 € en 2025,
 - **Une part liée à l'utilisation au réel du service** à raison de 41 € par bac présenté à la collecte.
- **Pour quelques professionnels fortement producteurs et ayant une activité spécifique**, facturés au forfait :

Liste nominative	Commune	Forfait
Centre hospitalier Basse Vilaine	NIVILLAC	28 536 €
Port d'Arzal	ARZAL	26 199 €
Port de Folleux	NIVILLAC	8 878 €
Port de La Roche-Bernard	LA ROCHE-BERNARD	48 024 €

- **Pour les services municipaux** : une redevance correspondant à un montant de 4,93 € par habitant (population DGF année n-1 de la facturation). Cette facturation prend en compte les bacs mis à disposition des communes pour les divers établissements (salles communales, manifestations locales, ...), ainsi que l'accès aux déchetteries et plateformes déchets verts.

Indicateurs financiers

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 056-200027027-20260526-DELIB_89_2026-DE

La TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) :

En 2025, le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères s'est élevé à **4 999 045 €**.

La REOM spéciale (Redevance spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères) des Professionnels :

Pour toutes les activités professionnelles présentes sur le territoire et recourant au service public de collecte, une redevance spéciale a été instaurée.

Le montant 2025 de la redevance spéciale pour les professionnels a été de **754 318 €** détaillé comme suit :

- **Professionnels en dotation annuelle de bacs ou en forfait accès déchetteries : 490 103,94 €.**

REOM Spéciales 2025	Professionnels		REOM Spéciales 2025	Professionnels	
	Nombre de factures	Montant		Nombre de factures	Montant
AMBON	44	22 994,50 €	MARZAN	32	11 243,00 €
ARZAL	73	71 702,34 €	MUZILLAC	170	89 079,34 €
BILLIERS	12	26 583,50 €	NIVILLAC	88	89 325,60 €
DAMGAN	53	51 129,74 €	NOYAL MUZILLAC	30	9 090,00 €
LA ROCHE BERNARD	68	93 546,17 €	PEAULE	41	14 175,75 €
LE GUERNO	14	4 593,00 €	SAINT DOLAY	23	6 641,00 €
TOTAL				648	490 103,94 €

Indicateurs financiers

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 056-200027027-20260526-DELIB_89_2026-DE

- Hébergements de plein air : 91 950 €.

REOM SPECIALES 2025	Hébergements plein air	
	Nombres de factures	Montant
AMBON	17	52 640,00 €
ARZAL	1	551,00 €
BILLIERS	3	5 179,00 €
DAMGAN	14	30 984,00 €
LE GUERNO	1	715,00 €
MUZILLAC	1	633,00 €
NIVILLAC	1	1 248,00 €
TOTAL	38	91 950,00 €

- Services municipaux (communes) : 172 264,06 €.

REOM SPECIALES 2025	Services Municipaux		REOM SPECIALES 2025	Services Municipaux
	Montant			Montant
AMBON	13 616,66 €		MARZAN	13 567,36 €
ARZAL	10 441,74 €		MUZILLAC	26 705,81 €
BILLIERS	6 956,23 €		NIVILLAC	25 241,60 €
DAMGAN	24 388,71 €		NOYAL MUZILLAC	13 542,71 €
LA ROCHE BERNARD	3 771,45 €		PEAULE	14 967,48 €
LE GUERNO	5 245,52 €		SAINT DOLAY	13 818,79 €
TOTAL			172 264,06 €	

Indicateurs financiers

Le bilan financier du service

Résultat au 31 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 056-200027027-20260526-DELIB_89_2026-DE

RESULTAT CUMULE au 31 Décembre 2024 (A)			-2 405 563,00 €	-2 226 300,38 €
SERVICE DECHETS Compte Financier Unique (CFU) 2025	Dépenses	Recettes	SOLDE CFU 2025	SOLDE CFU 2024 pour mémoire
Fonctionnement 2025				
Frais de structure et prévention	396 590,54 €	57 802,45 €	-338 788,09 €	-297 027,84 €
Ordures ménagères	2 964 875,60 €	887,60 €	-2 963 988,00 €	-3 305 488,51 €
Tri sélectif	1 641 133,26 €	1 041 148,87 €	-599 984,39 €	-672 562,58 €
Déchetteries et plateformes déchets verts	1 531 761,59 €	182 936,29 €	-1 348 825,30 €	-1 334 370,53 €
TOTAL Fonctionnement 2025	6 534 360,99 €	1 282 775,21 €	-5 251 585,78 €	-5 609 449,46 €
Investissement 2025				
Frais de structure et prévention	26 198,26 €	79 591,03 €	53 392,77 €	-26 539,42 €
Ordures ménagères	35 981,38 €	56 208,98 €	20 227,60 €	30 316,77 €
Tri sélectif	98 979,01 €	286 818,49 €	187 839,48 €	-58 320,37 €
Déchetteries et plateformes déchets verts	56 754,47 €	81 748,18 €	24 993,71 €	1 884,57 €
Total Investissement 2025	217 913,12 €	504 366,68 €	286 453,56 €	-52 658,45 €
Financement usagers 2025				
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM, usagers particuliers et professionnels non exonérables)	0,00 €	4 999 045,00 €	4 999 045,00 €	4 804 287,00 €
Redevance spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM Spéciale, usagers professionnels et services communaux)	0,00 €	754 318,14 €	754 318,14 €	678 558,29 €
Total financement usagers 2025	0,00 €	5 753 363,14 €	5 753 363,14 €	5 482 845,29 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 DU SERVICE DECHETS (B)	6 752 274,11 €	7 540 505,03 €	788 230,92 €	-179 262,62 €
RESULTAT CUMULE au 31 Décembre 2025 (A+B)			-1 617 332,08 €	-2 405 563,00 €

Le bilan de l'exercice 2025 présente un excédent global de 788 230,92 € :

+ 501 777,36 € en fonctionnement

+ 286 453,56 € en investissement

Financement 2025 par les usagers	Montant	%
TEOM (particuliers et professionnels non exonérables)	4 999 045 €	87
REOM spéciale (professionnels)	754 318 €	13
redevances spéciales professionnels	490 104 €	9
redevances spéciales hébergements de plein air	91 950 €	2
redevances spéciales services municipaux	172 264 €	3
TOTAL Financement usagers 2025	5 753 363 €	100

Le service Déchets clôture l'année 2025 en excédent après 3 années de déficit.

Dépenses de fonctionnement	TOTAL
CFU 2022	5 805 160 €
CFU 2023	6 485 091 €
CFU 2024	6 723 047 €
CFU 2025	6 534 361 €

Recettes de fonctionnement	TOTAL
CFU 2022	975 983 €
CFU 2023	860 738 €
CFU 2024	1 113 598 €
CFU 2025	1 282 775 €

BILAN FONCTIONNEMENT Avant financement par usagers	TOTAL
CFU 2022	-4 829 176 €
CFU 2023	-5 624 352 €
CFU 2024	-5 609 449 €
CFU 2025	-5 251 586 €

FINANCEMENT SERVICE PAR USAGERS	TOTAL
CFU 2022	4 141 726 €
CFU 2023	4 938 810 €
CFU 2024	5 482 845 €
CFU 2025	5 753 363 €

Evolution annuelle	
En €	En %
679 931 €	12
237 956 €	4
-188 686 €	-3

Evolution annuelle	
En €	En %
-115 245 €	-12
252 859 €	29
169 178 €	15

Evolution annuelle	
En €	En %
-795 176 €	16
14 903 €	0
357 864 €	-6

Evolution annuelle	
En €	En %
797 084 €	19
544 036 €	11
270 518 €	5

BILAN FONCTIONNEMENT Après financement par usagers	BILAN ANNUEL
CFU 2022	-687 451 €
CFU 2023	-670 640 €
CFU 2024	-126 604 €
CFU 2025	501 777 €

L'excédent s'explique par :

- Une diminution de 3% des dépenses portant essentiellement sur le traitement des ordures ménagères (-188 686 €)
- Une augmentation de 15% des recettes directes due aux contributions versées par les éco-organismes avec un effet de rattrapage des années précédentes et à la cession d'un terrain (+ 169 178 €)
- Une augmentation de 5% du financement du service par les usagers (+ 270 518 €)
 - Dont 194 758 € de TEOM (effet de la revalorisation des bases, sans modification du taux)
 - Dont 75 760 € de redevances des professionnels suite à augmentation de certains tarifs

Indicateurs financiers

Le bilan financier du service

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 056-200027027-20260526-DELIB_89_2026-DE

Dépenses d'investissement	TOTAL
CFU 2022	1 128 299 €
CFU 2023	1 280 607 €
CFU 2024	505 779 €
CFU 2025	217 913 €

Evolution annuelle	
En €	En %
720 454 €	177
152 308 €	13
-774 828 €	-61
-1 062 694 €	-83

Recettes d'investissement	TOTAL
CFU 2022	1 152 421 €
CFU 2023	723 059 €
CFU 2024	453 121 €
CFU 2025	504 367 €

Evolution annuelle	
En €	En %
915 459 €	386
-429 362 €	205
-269 939 €	-61
51 246 €	11

BILAN INVESTISSEMENT Avant financement par usagers	TOTAL
CFU 2022	24 122 €
CFU 2023	-557 548 €
CFU 2024	-52 658 €
CFU 2025	286 454 €

Evolution annuelle	
En €	En %
195 005 €	-114
-581 670 €	226
504 889 €	-318
339 112 €	-644

BILAN GLOBAL Avant financement par usagers	TOTAL
CFU 2022	-4 805 054 €
CFU 2023	-6 181 900 €
CFU 2024	-5 662 108 €
CFU 2025	-4 965 132 €

Evolution annuelle	
En €	En %
-828 364 €	21
-1 376 846 €	55
519 792 €	18
696 976 €	-12

FINANCEMENT SERVICE PAR USAGERS	TOTAL
CFU 2022	4 141 726 €
CFU 2023	4 938 810 €
CFU 2024	5 482 845 €
CFU 2025	5 753 363 €

Evolution annuelle	
En €	En %
339 340 €	9
797 084 €	30
544 036 €	32
270 518 €	5

BILAN GLOBAL APRES FINANCEMENT PAR USAGERS	BILAN ANNUEL
CFU 2022	-663 329 €
CFU 2023	-1 243 090 €
CFU 2024	-179 263 €
CFU 2025	788 231 €

Indicateurs financiers

Le bilan financier : les ratios

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le

ID : 056-200027027-20260526-DELIB_89_2026-DE

SERVICE DECHETS				Tonnage 2025	Coût à la tonne	Coût à l'usager (20 883 usagers)	Coût à l'habitant INSEE (29 691 hab)	Coût à l'habitant DGF (35 369 hab)
Compte Financier Unique 2025								
hors financement usagers (TEOM et REOM)								
sans les reports de l'exercice antérieur 2024								
Sans les restes à réaliser 2025								
	Dépenses	Recettes	SOLDE					
Frais de structure et prévention	422 788,80 €	137 393,48 €	-285 395,32 €	21 234	13,44 €	13,67 €	9,61 €	8,07 €
Fonctionnement	396 590,54 €	57 802,45 €	-338 788,09 €					
Investissement	26 198,26 €	79 591,03 €	53 392,77 €					
Ordures ménagères	3 000 856,98 €	57 096,58 €	-2 943 760,40 €	5 061	581,61 €	140,96 €	99,15 €	83,23 €
Fonctionnement	2 964 875,60 €	887,60 €	-2 963 988,00 €					
Investissement	35 981,38 €	56 208,98 €	20 227,60 €					
Tri sélectif	1 740 112,27 €	1 327 967,36 €	-412 144,91 €	4 386	93,97 €	19,74 €	13,88 €	11,65 €
Fonctionnement	1 641 133,26 €	1 041 148,87 €	-599 984,39 €					
Investissement	98 979,01 €	286 818,49 €	187 839,48 €					
Déchetteries et plateformes déchets verts	1 588 516,06 €	264 684,47 €	-1 323 831,59 €	11 787	112,31 €	63,39 €	44,59 €	37,43 €
Fonctionnement	1 531 761,59 €	182 936,29 €	-1 348 825,30 €					
Investissement	56 754,47 €	81 748,18 €	24 993,71 €					
TOTAL Service déchets 2025	6 752 274,11 €	1 787 141,89 €	-4 965 132,22 €	21 234	233,82 €	237,76 €	167,23 €	140,38 €
Fonctionnement	6 534 360,99 €	1 282 775,21 €	-5 251 585,78 €					
Investissement	217 913,12 €	504 366,68 €	286 453,56 €					

Le bilan financier : compte financier unique 2025

*Budget principal service comptable analytique déchets,
sans les reports 2024 et les restes à réaliser 2025.*

Dépenses de fonctionnement	CFU 2024	CFU 2025	Détail
011 Charges à caractère général	2 565 663,67 €	2 564 149,86 €	Prestations de service (2 350 747 €, 92%), Réparations maintenances (68 944 €) Carburants (55 757 €), Editions communication (17 319 €), Etudes (17 229 €), Eau Electricité Téléphonie (17 087 €), Assurances (10 916 €), Fournitures (10 243 €), Locations (4 384 €), Formation (3 624 €), Taxes (779 €) et divers (7 121 €),
012 Charges de personnel	682 356,77 €	736 684,79 €	Frais de personnel
65 Autres charges de gestion courante	3 067 416,60 €	2 732 579,46 €	Contributions versées au SYSEM (2 683 862 €, 98%), Subventions versées (42 113 €) Créances admises en non-valeurs ou éteintes (494 €) Annulation redevances exercices antérieurs (6 111 €),
66 Charges financières	31 153,92 €	24 950,44 €	Intérêts de la dette
67 Charges spécifiques	27,00 €		Titres annulés sur exercices antérieurs
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	376 429,02 €	475 996,44 €	Amortissement des dépenses d'investissement (421 048 €) Ecritures de cession (54 948 €)
TOTAL Dépenses de fonctionnement	6 723 046,98 €	6 534 360,99 €	Evolution 2024/2025 : -2,81%

Le bilan financier : compte financier unique 2025

*Budget principal service comptable analytique déchets,
sans les reports 2024 et les restes à réaliser 2025.*

Recettes de fonctionnement	CFU 2024	CFU 2025
013 Atténuations de charges	20 353,41 €	11 777,10 €
70 Produits du service des domaines	988 520,16 €	1 033 852,05 €
731 Fiscalité locale	4 804 287,00 €	4 999 045,00 €
74 Dotations subventions participations	771 939,94 €	922 363,41 €
75 Autres produits de gestion courante	5 378,30 €	44,96 €
77 Produits spécifiques		54 969,83 €
78 Reprises sur amortissements dépréciations et provisions		
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	5 964,00 €	14 086,00 €
TOTAL Recettes de fonctionnement	6 596 442,81 €	7 036 138,35 €

Détail
Remboursements sur charges de personnel
REOM spéciale professionnels (754 318 €, 73%), Reventes de matériaux (236 585 €), Dépôts des professionnels déchetteries (37 315 €), Mise à disposition broyeur et refacturations communes (5 634 €)
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)
Soutiens éco-organismes (855 330 €, 93%) Subvention Etat Adème Tri à source biodéchets (66 802 €) Remboursement TVA (231 €)
Produits divers
Produits de cessions (54 948 €) Mandats annulés (22 €)
Reprises sur dépréciations des actifs
Amortissement des recettes d'investissement

Evolution 2024/2025 : + 6,67%

Le bilan financier : compte financier unique 2025

*Budget principal service comptable analytique déchets,
sans les reports 2024 et les restes à réaliser 2025.*

Dépenses d'investissement	CFU 2024	CFU 2025
16 Emprunts et dettes assimilées	94 689,24 €	95 063,58 €
20 immobilisations incorporelles	460,94 €	12 730,15 €
21 immobilisations corporelles	391 585,97 €	96 033,39 €
23 immobilisations en cours	13 078,91 €	
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	5 964,00 €	14 086,00 €
041 Opérations patrimoniales		
TOTAL Dépenses d'investissement	505 779,06 €	217 913,12 €

Détail
Remboursements capital de la dette
Etudes pour réhabilitation agrandissement de la déchetterie de Nivillac (12 588 €) Frais d'annonces légales (142 €)
Acquisitions de conteneurs points d'apport volontaire (46 166 €), bacs roulants pour collecte en porte à porte (38 976 €), composteurs (5 887 €), panneaux pédagogiques biodéchets et déchets verts (3 096 €) et divers (1 908 €)
Réhabilitation extension déchetterie Le Guerno (12 069 €) Réhabilitation plateforme déchets verts Damgan (1 010 €)
Amortissement des recettes d'investissement
Ecriture d'ordres

Evolution 2024/2025 : -56,92%

Recettes d'investissement	CFU 2024	CFU 2025
10 Dotations fonds divers et réserves	67 691,59 €	12 602,37 €
13 Subventions d'investissement	9 000,00 €	15 767,87 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	376 429,02 €	475 996,44 €
041 Opérations patrimoniales		
TOTAL Recettes d'investissement	453 120,61 €	504 366,68 €

Détail
Fonds de compensation TVA sur dépenses d'investissement
Subvention Etat Adème Tri à source biodéchets pour achat de composteurs partagés
Amortissement des dépenses d'investissement (421 048 €) Ecritures de cession (54 948 €)
Ecritures de reprise des avances sur marchés de travaux

Evolution 2024/2025 : + 11,31%



RAPPORT ANNUEL 2025 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES